

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2015

■ **Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires**

■ **Nombre de membres votants : 19**

Titulaires présents :	15
Titulaires représentés :	
Suppléants :	2
Procurations :	2

■ L'an deux mille quinze, mercredi 25 mars à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

■ **Délégués titulaires présents :**

- CC du Canton de Cadours : Mrs DULONG D. et CLUZET A.
- CC des Coteaux du Girou : M. CUJIVES D.
- CC du Frontonnais : Mrs CAVAGNAC H., DUPUY D., GALLINARO A., NADALIN D., PETIT Pa. et PETIT Ph.
- CC de Save et Garonne : Mme AYGAT Ch., Mrs AUZEMERY B., ESPIE J-C., JANER G. et LAGORCE P.
- CC Val'Aïgo : M. SALIERES J-L.

■ **Délégués titulaires représentés :**

- CC des Coteaux du Girou : M. CALAS D. par M. SEILLES Ph. (suppléant)
- CC du Frontonnais : M. VASSAL J-P. par M. AUSSEL Ed. (suppléant)
- CC de Save et Garonne : M. BOISSIERES J. par M. ESPIE J-C. (pouvoir)
- CC Val'Aïgo : Mme NARDUCCI I. par M. SALIERES J-L. (pouvoir)

■ **Délégués titulaires absents :**

- CC des Coteaux du Girou : Mrs DUTKO H., GRANDJACQUOT D., ROUMAGNAC L. et VINTILLAS E.
- CC du Frontonnais : Mme MOURIER Ch. et M. PAPILLAULT P.
- CC de Save et Garonne : Mrs MELIET J-J. et MOIGN J-L.
- CC Val'Aïgo : Mrs LAVIGNOLLE V., OGET E. et REBEIX N.

■ **VOTANTS : 17 + 2 pouvoirs**

POUR :	19
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Délibération n ° 2015 /6

■ **Objet :** **Renouvellement du contrat de chargé de mission urbanisme (agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité)**

■ **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

■ **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1°,

Considérant que la réalisation de fiches-outils amorcée par le chargé de mission Urbanisme présente un intérêt pédagogique pour les élus du territoire, notamment dans leur compréhension des prescriptions du DOO,

Considérant que ce travail n'a pu être mené à son terme compte tenu de l'ampleur de la mission,

Considérant que, pour ce faire, il est nécessaire de renouveler le contrat du chargé de mission Urbanisme recruté à cet effet,

Considérant qu'un tel recrutement ne doit pas excéder douze mois pendant une même période de dix-huit mois,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er} : **DE RENOUELER** le contrat du chargé de mission Urbanisme pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

- pour une période de 8 mois allant du 11 avril 2014 au 7 décembre 2015 inclus, la durée totale n'excédant pas 12 mois,
- dans les mêmes conditions que précédemment :
 - au grade de : Technicien Principal de 1^{ère} classe
 - à temps non complet : durée hebdomadaire de service de 17 heures 30

Article 2 : **DE RÉMUNÉRER** l'agent en référence à l'indice brut 404 du grade de recrutement.

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les contrats nécessaires ou tout avenant s'y afférent.

Article 4 : **DE NOTIFIER** la présente délibération au représentant de l'Etat et à Monsieur le Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signés au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	19/03/2015
Date d'affichage :	19/03/2015
Certifié exécutoire le :	31/03/2015
Affichée le :	31/03/2015

Philippe PETIT,
Président

